



**MAIRIE DE
ST MARTIN
DE BELLEVILLE- SAVOIE**
République Française

73440 ST MARTIN DE BELLEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 2 février 2010 à 20 h en Mairie

COMPTE-RENDU

Etaient présents : André PLAISANCE, Jacques DESMURS, Pierre JAY, Christophe CLUZEL, Louis ANSELMET, Klébert SILVESTRE, Serge JAY, Jean-Luc DIMAND, Carmen JAY, Damien CHAPUIS, Gérard GALUCHOT, Pierre MAINAZ, Noëlla JAY, Marcel BROCARD, Véronique HUDRY, Christian JAY, Carole GROS, François WENGER, Roberta MONIER DEVALLE, Johann ROCHIAS, Hubert THIERY.

Etaient excusés : Alexandra HUDRY, Didier LOPEZ

Election du secrétaire de séance

Pierre MAINAZ a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Après complément avec les primes aux résultats des relais dans les disciplines de ski nordique, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Il est rappelé que chaque participant aux relais épreuves de ski nordique dans les épreuves de Jeux Olympiques, coupe du Monde ou championnats du monde seniors, bénéficiera du quart du montant indiqué pour les mêmes épreuves en individuel.

Arrêtés pris dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

M. le maire donne communication des arrêtés pris dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Présentation par le responsable local de la SAS de l'aménagement projeté de l'entrée des Menuires

M. le maire fait présenter par le responsable local de la SAS les projets en cours.

Le projet d'aménagement de l'entrée des Menuires a été validé sur les principes de base suivants :

- Se concentrer sur la métamorphose de la porte d'entrée des Menuires
- Résoudre les problèmes de circulation du quartier
- Créer une liaison ski avec le panneau ouest du domaine skiable

Nombre de lits projeté : environ 1 100 lits touristiques

Surface SHON de l'ensemble du projet :

- Partie haute, Zone AU à gauche de la route côté montagne 17 000 m² environ
- Partie basse (village club) = environ 8 000 à 10 000 m²

Les investissements publics nécessaires à un projet plus vaste sont reportés à une échéance ultérieure (déplacement des ateliers, rénovation des bâtiments communaux) et le principe d'une ZAC est abandonné au profit d'un aménagement hors procédure mené par la SAS, principal propriétaire foncier du secteur, qui réalisera dans le cadre du bilan de l'opération, mais sans participation financière pour la commune les équipements publics nécessaires (Réseaux, passage ski sous la route, espaces publics, cheminements piétons, traversée piétonnière de la route, ascenseur public, nouveau point I, nouvelle DZ, nouveau dépôt d'explosifs si nécessaire, et réseau de chaleur bois si la faisabilité est avérée (étude INDIGGO en cours, à la charge de la SAS)).

Le conseil municipal a exigé la norme BBC des bâtiments. En outre, pour permettre cette réalisation un terrain communal sera vendu à la SAS selon un prix fixé après avis de France Domaine.

Il est fait observer la difficulté de traitement des effluents par l'actuelle station d'épuration qui pourrait être aggravée par cette extension des Menuires, et dont il faudra tenir compte dans les travaux futurs d'amélioration.

Par ailleurs, il est souhaitable d'actualiser le schéma directeur d'eau potable pour tenir compte de cette extension et des niveaux d'étiage, afin de prendre en compte la ressource en eau préalablement au lancement de ce projet.

Après mise au vote à bulletins secrets, le conseil municipal valide ce projet et demande son lancement en 2010.

POUR : 17 voix

CONTRE : 4 voix

Immeuble en accession à la propriété à Preyerand

Ce projet vient répondre à la demande d'une partie de la population permanente pour posséder un appartement afin de se loger à proximité de leur site de travail, et en outre, prévoit des logements à destination des employeurs pour loger leurs personnels saisonniers.

Le bâtiment sera situé à l'entrée des Menuires en amont de l'actuel garage. Il comprendra :

- 3 appartements de type T 2 de 50 m² habitables,
- 10 appartements de type T3 de 70 m² habitables,
- 3 appartements de type T 4 de 90 m² habitables,
- 2 appartements de type T5 de 115 m² habitables.
- 11 logements de type T2 de 30 m² habitables, à destination du personnel saisonnier.

Les aspects d'économie d'énergie et de développement durable ont été pris en compte.

Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité.

Présentation par le responsable local de la SAS de la mise en place d'un générateur photovoltaïque sur la façade du parking P2 à Val Thorens

Ce projet, totalement porté financièrement par la SAS, permettra d'équiper la façade sud des parkings P2 de 1 708 panneaux solaires afin de produire théoriquement 342 Kwh / an. Ce sera un gros générateur photovoltaïque qui procurera un revenu suffisant pour rembourser les emprunts contractés pour financer sa réalisation.

En outre, le projet permettra d'offrir 100 places supplémentaires dans les parkings concernés.

Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité.

Présentation par le responsable local de la SAS de l'étude de rénovation du quartier des Bruyères

Pour la réhabilitation du quartier des Bruyères, 4 projets ont été étudiés et chiffrés, tous proposant :

- une piscine couverte, la taille des plages de la piscine était un élément variable déterminant,
- une garderie,
- un espace type aqua club,
- un espace bien être,
- une bagagerie.

La commune a souhaité rester dans une enveloppe budgétaire acceptable. Aussi, il est proposé de viser un positionnement marketing famille pour les Bruyères, et de redéfinir le programme en ce sens avec :

- la création d'un concept aqualudique, plus qu'une simple piscine visant toute la famille,
- une garderie qui doit accepter les enfants à partir de 18 mois et non plus 30 comme aujourd'hui.
- un espace bien être destiné aux parents accompagnateurs (modelage, relaxation, etc ...) d'un niveau supérieur en gamme

Ce projet n'est plus un centre sportif bis mais une nouvelle offre, qui différenciera le quartier des Bruyères des autres quartiers, et des offres du centre sportif de la Croisette.

Le coût final, en fonction du niveau de prestation, se situerait entre 4.500 et 5.000 K€ HT. Cet ensemble pourrait être livré pour le début de la saison 2012 / 2013.

Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité.

Projet de directive territoriale d'aménagement des Alpes du nord

M. le maire présente la directive territoriale d'aménagement des Alpes du nord rédigée par les services de l'Etat et confiée au préfet de région. Ce document en cours d'élaboration définit les thématiques :

- d'organisation de l'espace métropolitain du sillon alpin et des principales vallées alpines,
- la présentation et la valorisation des espaces naturels et ruraux, et les ressources patrimoniales,
- la promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement,
- la garantie d'un système de transport durable.

Suivant la décision du parlement ce document pourrait être opposable aux tiers ou non, et venir ainsi s'inscrire dans la hiérarchie des documents d'urbanisme et de cohérence territoriale.

M. le maire précise qu'il faut veiller à ne pas ajouter des références légales supplémentaires aux documents existants par ailleurs (PLU, SCOT, loi montagne). Il invite chacun à se prononcer lors de la future enquête publique.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Cession gratuite d'une partie de parcelles propriétés de M. Auguste SUCHET à Villarabout

M. le maire expose à l'assemblée qu'une promesse de cession de terrain a été signée entre la commune et M. Auguste Raymond SUCHET pour permettre les travaux de viabilisation de la zone UD à Villarabout.

M. Auguste Raymond SUCHET remettra à la commune :

- une emprise de 126 m² sur la parcelle cadastrée section F n° 942 au lieu-dit « La Croix Rouge » située en zone A au PLU, d'une surface totale de 335 m²,

- une emprise de 308 m² sur la parcelle cadastrée section F n° 944 au lieu-dit « La Croix Rouge » située en zone UD au PLU d'une surface totale de 1456 m².

Ce terrain sera cédé gratuitement dans le cadre d'un futur permis de construire. Les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la cession mentionnée ci-dessus aux conditions indiquées, et autorise M. le maire ou son adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Modification du tableau des effectifs

M. le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal d'apporter les modifications au tableau des effectifs du personnel

Après avis favorable de la commission administrative paritaire, le conseil municipal à l'unanimité, décide de transformer les postes ci-après :

Poste actuel	Poste proposé
2 agents de maîtrise	2 agents de maîtrise principal
1 adjoint technique 1ère classe	1 adjoint technique principal 2ème classe
2 adjoints technique 2ème Classe	2 adjoints techniques 1ère classe
1 adjoint technique principal 2ème classe	1 agent de maîtrise

Diverses subventions 2010

Sur proposition de la commission vie communale et culturelle, et de la commission des sports,

Le conseil municipal, à l'unanimité vote les subventions suivantes :

- Prévention routière : 50 € par groupe scolaire si intervention
- Handiévasion (Savoie) : 100 €
- La Ligue contre le cancer (Savoie) : 130 €
- France Alzheimer Savoie : 130 €
- Collège Ste Thérèse : 25 € par élève de la commune qui participera au voyage des 6^{ème} au printemps 2010 (en déduction du coût supporté par les familles)
- Amphore Vietnam : 1 000 €
- Association des paralysés de France : 100 €
- Aînés ruraux de Saint Martin de Belleville : 5 000 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers de Moutiers : achat du casque aux jeunes volontaires domiciliés sur Saint Martin de Belleville.
- Club des Sports de Val Thorens (section freeski) 6 000 €

Subvention UPRA Tarentaise 2010 : organisation du concours national de la race tarentaise

M. le maire expose à l'assemblée que du 23 au 25 avril 2010, sera organisé à la halle olympique d'Albertville, le concours de la race tarentaise 2010. L'organisation de cette manifestation ne peut se faire sans le soutien des communes. L'Union Pour la RAce Tarentaise (UPRA Tarentaise) sollicite donc la commune pour obtenir une aide financière et précise que cette manifestation remplace pour cette année le comice agricole.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 500 euros à l'UPRA Tarentaise pour l'organisation de ce concours.

Subvention à l'office de tourisme des Menuires pour le classement des meublés et l'ORIL

M. le maire rappelle à l'assemblée que l'office du tourisme des Menuires supporte le salaire de la personne chargée de l'ORIL (opération de réhabilitation de l'immobilier de loisirs) ainsi que les frais inhérents à ce poste. Une subvention de la collectivité est nécessaire afin d'équilibrer ce service. Pour l'année 2009, le montant de la subvention s'élève à 22 632 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

Convention avec le parc national de la Vanoise pour les toitures en lauze : avenant n°2

M. le maire rappelle à l'assemblée, que par délibération en date du 22 décembre 2008, le conseil municipal avait reconduit le contrat passé entre la commune et le Parc National de la Vanoise concernant l'aide apportée pour la restauration des toitures en lauzes.

Il présente au conseil municipal l'avenant n° 2 à cette convention qui a pour objet de compléter le zonage communal suite à l'entrée de l'ensemble de la commune dans l'aire optimale d'adhésion, intégrant le territoire de l'ancienne commune de Saint-Laurent de la Cote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'avenant n° 2 à la convention signée avec le Parc National de la Vanoise, et autorise M. le maire ou son adjoint à signer cet avenant.

Indemnité du comptable public (année 2009)

M. le maire expose au conseil municipal qu'un arrêté interministériel, en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les services rendus par M. BURQUIER en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune, décide de lui allouer l'indemnité de conseil à hauteur de 100% pour l'année 2009.

Plan d'eau biologique au chef lieu : accord de principe du lancement de l'opération

M. le maire rappelle les résultats de l'étude de faisabilité d'une baignade biologique réalisée par Green Concept, complétée par une éventuelle activité golfique. Il présente ainsi :

- Le lieu envisagé : Dans le village de St Martin, en aval du cimetière, site à proximité du centre du village, avec une bonne exposition au soleil.
- Le concept général : Un bassin de baignade d'environ 1000 m² avec une filtration par des plantes épuratrices type roseaux, phragmites et des bactéries. En plus, il serait aménagé une plage de 700 m², une aire avec un espace de jeux pour enfants et un terrain de beach volley et une aire de pique-nique. La baignade permettrait d'accueillir environ 400 personnes par jour.
- L'intérêt de ce plan d'eau pour la commune : redynamiser le tourisme en saison estivale et développer une offre d'activités de loisirs (baignade, volley, jeux d'enfants, golf, etc.)
- L'approche budgétaire du projet de :
 - budget de la baignade et de son environnement direct : 730 000 € HT
 - budget du bâtiment de baignade : 150 000 € HT

- budget des aménagements extérieurs à l'enceinte : 25 000 € HT
- honoraires maîtrise d'œuvre : 140 250 € HT

Coût total estimé par Green Concept : 1 045 250 € HT soit 1 250 119 € TTC

Le projet a reçu l'avis favorable de la commission environnement.

L'activité golfique fait l'objet d'une étude parallèle qui sera présentée fin mars au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet, et demande que les démarches administratives correspondantes, en particulier les négociations foncières afférentes à cette baignade biologique et à l'activité golfique, soient engagées.

Par ailleurs, la température de l'eau devra être suffisante pour permettre la baignade estivale dans des conditions acceptables.

Association de chauffage de la Croisette : modification des représentants de la commune

M. le maire rappelle que la commune est actuellement représentée par M Jacques DESMURS (titulaire) et M. Marcel BROCARD (suppléant) au sein de l'association du chauffage de la Croisette.

Il est proposé de modifier cette représentation. Marcel BROCARD deviendrait représentant titulaire, et Jacques DESMURS serait suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Questions diverses

M. le maire fait part de l'évolution de l'intercommunalité sur les cantons de Moutiers et de Bozel. A terme, l'ensemble des structures intercommunales devraient se regrouper en une seule couvrant la totalité des deux cantons. Une réflexion sur cette évolution pour notre commune est en cours afin de se positionner dans le cadre de cette évolution projetée.

L'assemblée souhaite que les 3 000 m² de SHON prévus pour l'extension du Club Méd des Menuires puissent être attribués à d'autres programmes immobiliers de la ZAC de Reberthy, et est informée du lancement d'une modification du PLU visant à obtenir une rallonge dans la ZAC de Reberthy de 3 500 m² de SHON touristique. De plus cette modification permettra la mise en compatibilité du PLU avec l'autorisation UTN obtenue pour les terrains d'évolution des motoneiges.

Le SIERSS recherche des bénévoles pour organiser une activité de transport de personnes âgées sur le canton. Un affichage sera fait dans notre commune.

Il est envisagé de regrouper les sections snowboard des clubs des sports des Menuires et de Val Thorens pour avoir un nombre suffisant de jeunes lors des entraînements, et réduire leurs coûts.

Deux athlètes bellevillois, Vincent JAY et Adrien THEAUX, participeront aux Jeux Olympiques de Vancouver. Une petite délégation bellevilloise de trois personnes ira les encourager.

Le Maire
André PLAISANCE